

Sujet : [INTERNET] Observations sur l'enquête publique arrêté préfectoral n° 16939 relative à une demande d'autorisation environnementale pour la société Monaco Logistique sur la commune de Carros

De : >

Date : 17/06/2022 à 17:20

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Copie à :

Réf. Enquête publique arrêté préfectoral n° 16939 relative à une demande d'autorisation environnementale pour la société Monaco Logistique sur la commune de Carros

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le demande d'autorisation faisant l'objet de l'enquête publique visée supra appelle de nombreuses inquiétudes pour l'association Garda Carros.

En effet, l'accroissement du risque industriel que ce projet entrainerait sur ce secteur est aujourd'hui inacceptable, ce pour de nombreuses raisons :

1. Le stockage proprement dit desdits produits chimiques dans un volume encore plus élevé représenterait une grave menace :
 - pour la population la plus proche du site (personnel de la ZI et de la ZAC) bien sûr ;
 - pour les résidents du quartier des Plans, mais aussi tous ceux des coteaux qui surplombent la zone, car les émanations toxiques en cas de fuite, d'incendie ou d'explosion ne sauraient rester confinées au seul local de l'entreprise. ;
 - pour les eaux du Var, dont la pollution irait rapidement à l'embouchure, en pleine réserve naturelle départementale ;
 - pour les nappes phréatiques qui sont ici peu profondes, alors même que les réserves en eau sont un élément de plus en plus critique,
 - pour la biodiversité des coteaux et des vallons protégés.

2. Outre ce danger direct qui ne se produirait qu'en cas d'incident ou d'accident sur le site lui-même, le fait de pouvoir stocker et manipuler des volumes plus conséquents de produits dangereux impliquera forcément l'accroissement des transports de ces matières dangereuses sur la commune de Carros et ses environs, en provenance ou à destination du site concerné. Le risque de ces transports s'en trouverait donc lui aussi accru fortement. Or plusieurs milliers de personnes se rendent chaque jour travailler sur la zone industrielle, et plusieurs autres milliers entrent ou sortent de Carros pour aller travailler hors de la ville. Toutes ces personnes se trouveraient donc exposées à ce risque accru du transport de matières dangereuses. Et un accident de transport pouvant survenir n'importe où sur le trajet, la zone concernée par le risque à étudier ne peut pas se limiter aux seuls 200m autour du site concerné.

Il faut rappeler que la ville de Carros a vu (et verra encore) sa population s'accroître fortement ces dernières années (env. 13000 habitants aujourd'hui). Les installations à risque de la zone industrielle ne peuvent donc plus être considérées comme elles l'étaient à sa création.

Bien sûr le volet économique est important pour une ville. Cependant, les retombées d'une entreprise de logistique en terme d'emplois sont relativement minimales. Il ne s'agit pas d'une usine à forte main d'œuvre.

La balance entre les avantages (faibles) et les risques (majeurs) penche donc largement du côté des risques.

Enfin, s'agissant d'une entreprise monégasque, qui souhaite stocker davantage de produits dangereux pour des entreprises de parfum (de Grasse), il semblerait plus cohérent que ledit stockage soit réalisé à proximité des entreprises qui doivent utiliser ces produits. Les transports dangereux en seraient ainsi réduits et les risques plus localisés.

Pour toutes ces raisons, l'association Garda Carros émet un avis défavorable à cette demande.

Respectueusement,

Eric LOKHATE

Membre du bureau de l'association Garda Carros

Pour le Président, M. Chrisophe COSQUER

PS : l'absence totale de publicité sur l'existence de cette enquête publique oblige à une réponse en urgence.